



Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	10
05 mai 2026	10	0	0	1	Vote contre	0
					Abstention	0

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 13 mai 2026

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### Point 7 – 2026/20 : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Comité Syndical,

La commission d'appel d'offres a pour rôle d'examiner les candidatures et les offres, de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et d'attribuer les marchés publics passés par le syndicat mixte.

L'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales définit la composition des commissions d'appel d'offres. Pour le SERM, la commission d'appel d'offres doit être composée du Président, ou de son représentant, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus en son sein par le Comité Syndical au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

VU l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

### DÉCIDE

DE PROCÉDER à l'élection d'une commission d'appel d'offres de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants ;

DE PRÉVOIR que le dépôt des listes se fera en cours de séance ;

DE PRENDRE ACTE du dépôt d'une liste commune ;

DE DÉCIDER à l'unanimité de procéder à l'élection à main levée ;

DE CONSTATER le résultat obtenu par la LISTE COMMUNE : 10 voix sur 10 votants ;

DE PROCLAMER en conséquence élus :

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
LISTE COMMUNE	M. CHLOUP M. ERNST M. KURTZMANN M. BALLARINI M. GLESER	M. FREYBURGER Mme ROUSSEAU M. HENRION M. DORR Mme FRIOT

La Présidente,  
Rachel BURGUY